7, Rue de Thionville
75019 Paris
Tél. : 01 40 30 30 10
Mail : contact@copropriete-formation.fr

Formation T304 : « Connaître et mettre en place le Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) et le Diagnostic Technique Global (DTG) en copropriété »

Titre : Connaître et mettre en place le Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) et le Diagnostic Technique Global (DTG) en copropriété

Objectifs pédagogiques :

- Orienter une copropriété vers la programmation de travaux en y intégrant des améliorations énergétiques.
- Identifier les enjeux pour les copropriétés lors de l'établissement d'un projet de PPT.
- Définir les atouts et les faiblesses du DTG en copropriété.

Prérequis : Connaître le fonctionnement général d'une copropriété ; le rôle de l'assemblée générale, du conseil syndical et du syndic.

Public : Maîtres d'œuvres et accompagnateurs de copropriétaires : conseillers info-énergie, AMO MaPrimeRénov, Agents territoriaux, Opérateurs, Administrateurs ad hoc, Administrateurs provisoires

Effectif : Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

Modalité et délais d'accès :
Retrouvez les dates des prochaines sessions sur www.copropriete-formation.fr

Durée : 1 jour (7 heures)

Format : Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra-entreprise.

Intervenant : Expert de l'ARC

Méthodes et moyens pédagogiques :
Méthodes et moyens pédagogiques actifs alternant exposés théoriques, mises en situation et études de cas. Les supports mobilisés sont multiples : documents et ouvrages publiés par l'ARC, textes législatifs, partages d'expérience.

Modalités d'évaluation :
- Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz…).
- Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).
- À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation (évaluation à chaud).
- À l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction (à chaud) est complété par le participant.
- 3 à 6 mois après la formation l'entreprise ou le participant complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

Tarif : 1440€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

Personne en situation de Handicap : Contacter notre référente handicap Mme Viktoria LAURENT institut-formation@copropriete-formation.fr.

7, Rue de Thionville
75019 Paris
Tél. : 01 40 30 30 10
Mail : contact@copropriete-formation.fr

Contenu pédagogique

I) Qu'est-ce qu'un Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)

Disposition réglementaire et objectifs du PPT

Articulation avec le fonds de travaux

II) Etablir le projet de PPT de la copropriété

A partir d'une analyse du bâtiment et d'un DPE collectif

A partir d'un DTG

- Dispositions réglementaires et objectifs d'un DTG
- Présentation du référentiel DTG

Les différences entre DPE et l'audit énergétique

Que faire lorsque la copropriété a déjà réalisé des diagnostics

III) Professionnels habilités à intervenir

Les professionnels concernés et les qualifications requises

Comment trouver le bon professionnel

L'ingénierie financière et l'articulation avec MaPrimeRénov